

## L'insertion socio professionnelle, un tremplin pour votre futur

Uniquement sur rendez-vous

**Notre équipe accompagne les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) à la recherche d'emploi ou à l'orientation des études.**

Après la réalisation d'un bilan, vous serez guidé dans les démarches afin de développer votre projet professionnel. Dans ce cadre, un contrat est signé entre le demandeur d'aide et le CPAS.

**Vous êtes un employeur potentiel, indépendant ou asbl, désireux d'embaucher une personne sous contrat article 60§7 ?**

N'hésitez pas à prendre contact afin de connaître les avantages liés à ce type d'engagement.



### L'Espace Public Numérique, un accès au digital pour tous

Vous ne disposez pas ou peu d'accès au matériel informatique et à internet ? L'EPN met à la disposition du public des ordinateurs connectés. Que ce soit pour vous initier ou vous perfectionner, l'EPN propose un large choix de formations quel que soit votre niveau en informatique. N'hésitez pas à demander le programme des formations.



EPN Waterloo  
Chemin du Bon Dieu de Gibloux, 26  
Tél. : 02 352 36 61

Accessible gratuitement tous les jours,  
sauf le mardi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

### CPAS de Waterloo

Rue François Libert, 30 - 1410 Waterloo  
Tél. : 02 357 76 11 - E-mail : cpas@cpaswaterloo.be  
[www.cpaswaterloo.be](http://www.cpaswaterloo.be)



## Le Service social

Un service *accessible* à toute la population  
de Waterloo quelle que soit votre situation.



**Le CPAS de Waterloo**  
un interlocuteur de proximité

Le CPAS vous accompagne dans les démarches permettant l'activation de vos droits sociaux.

**Vous vous trouvez en *difficulté* et avez besoin de *conseils* ?**

N'attendez plus et venez à la rencontre de notre équipe disponible et à votre écoute dans le respect du secret professionnel.



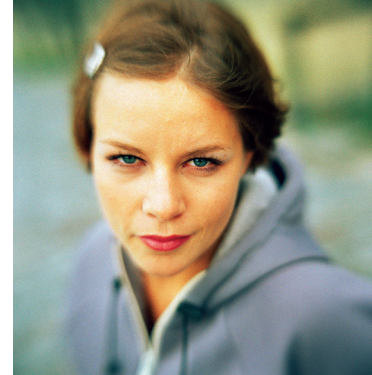
### *Le service social général*

**Sur base d'une enquête sociale conformément à la loi, nos assistants sociaux vous aident à trouver des solutions adaptées à votre situation personnelle.** Que vous soyez propriétaire ou locataire, étudiant, retraité, porteur d'un handicap ou que vous ayez un statut d'indépendant ou de salarié, le CPAS peut vous soutenir. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, éducative ou psychologique.

#### **LES PERMANENCES SE DÉROULENT LES LUNDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00**

Pour un **premier contact**, nous vous invitons à nous appeler au **02 357 77 12** et nous fixerons un rendez-vous.

Vous pouvez également nous **envoyer un mail avec vos coordonnées** à l'adresse **[cpas@cpaswaterloo.be](mailto:cpas@cpaswaterloo.be)** et nous vous recontacterons rapidement.



### *Accueil des personnes étrangères*

**Ce service s'adresse à toutes les personnes inscrites au registre d'attente de la Commune ou au registre des étrangers.** Nos assistants sociaux accompagnent les personnes étrangères en vue d'assurer une intégration minimale mais aussi un service de proximité par un suivi de la situation à tous les niveaux ; social, familial, culturel, médical et administratif.



### *Le service logement*

Uniquement sur rendez-vous

**Vous avez des questions sur les aides et les droits en matière de logement ?** Que vous soyez en recherche d'une solution d'hébergement ou que vous souhaitiez obtenir des renseignements, nos travailleurs sociaux ont pour mission d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés en lien avec leur logement.



### *Handicontact*

**Handicontact favorise l'intégration des personnes en situation de handicap.** Nos assistants sociaux vous informent des différentes aides et vous accompagnent dans les démarches auprès des multiples services tels que la reconnaissance de handicap, la demande d'allocation ou la carte de stationnement pour PMR.



### *Assistance juridique*

**Le CPAS propose des permanences d'aide juridique gratuites et accessibles à tous les habitants de notre commune dans le besoin d'un premier conseil.**

Les consultations se déroulent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> lundis du mois à 17h00 et sont assurées par un avocat inscrit au barreau de Nivelles. L'inscription est obligatoire.



Le CPAS est conventionné avec de nombreux partenaires associatifs de la région et institutions communales tels que

- Centre de Planning Familial,
- Compagnons Dépanneurs,
- Croix Rouge,
- Frigo Solidaire,
- Grain de vie,
- Habitations Sociales du Roman Païs,
- Les Tamaris,
- Mains tendues,
- Maison de la Parentalité,
- Saint-Vincent de Paul,
- Sour'Dimension

et bien d'autres associations dont les missions sociales d'entraide et de solidarité sont communes.

